

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 25 mars 2024
PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 14 mars 2024

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH —
Guilhem BOUCHER -

Absente excusée : Aurélie POUJADE (pouvoir à G. BOUCHER)

Secrétaire de séance : Guilhem Boucher

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

Délibération 2024/08

Vote du compte de gestion 2023

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

Délibération 2024/09

Vote du compte administratif 2023

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mr Delpech, au bénéfice de l'âge, des comptes administratifs de la commune, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le compte administratif 2023 a un résultat cumulé de 146035.34 en dépenses et
un résultat cumulé de 299579.40 en recettes

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération 2024/10

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Mme le Maire propose de :

- reporter l'excédent de 153544.06 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
un excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) de 38907.97 €

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Délibération 2024/11

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux par rapport à l'année précédente :

Taxe foncière (bâti)	32.26 %
Taxe foncière (non bâti)	51.17 %
Taxe d'habitation	9.90 %
CFE	12.00 %

Le Conseil municipal vote ces taux à l'unanimité

Délibération 2024/12

Vote du budget primitif 2024

Mme le Maire présente le budget 2024 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	299876.06 €
Recettes de fonctionnement :	146332.00 €
Report en 002	153544.06 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 299876.06 € en équilibre

Dépenses d'investissement :	271430.00 €
Restes à réaliser	: 32000.00 €

Recettes d'investissement :	310337.97 €
Report en 001	- 6907.97 €

Soit un total pour la section d'investissement de 310337.97 € en équilibre

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2024 à l'unanimité.

L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est levée à 22h35

**Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**

**Le Maire
Françoise LAPERGUE**